

## . INTRODUCTION.

Pour répondre aux besoins de son usine en acides et en SO<sub>2</sub>, la société Ruashi Mining SAS (LUBUMBASHI) vous informe qu'un appel d'offres est lancé pour la fourniture de 5 000 tonnes de soufre en un mois (du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2026), conformément aux spécifications mentionnées en annexe.

Les étapes à suivre pour cette soumission sont les suivantes :

1. Consulter le tableau des spécifications du soufre à fournir sur le site de Ruashi (à LUBUMBASHI).
  2. Établir le devis pour la fourniture de 5 000 tonnes de soufre et préciser la qualité du soufre disponible.
  3. Transmettre le devis (format Excel) du soufre à fournir, ainsi que le coût unitaire (par tonne, en Incoterms CPT et DDP), au service des projets (sous pli cacheté ou par courriel sécurisé par mot de passe).
- ### 2. ÉTENDUE DES TRAVAUX DU PRESTATAIRE.

#### 2.1. Fourniture de matériaux.

Chaque fournisseur de soufre doit respecter les conditions suivantes :

- 1) Le devis porte sur la fourniture de 5 000 tonnes de soufre sur le site de Ruashi pour une durée d'un mois (sur la base d'une consommation de 4 000 tonnes par mois et de la qualité supérieure spécifiée dans le document en annexe).
- 2) Le devis du soufre est hors TVA.

3) Le devis du soufre doit mentionner les prix Incoterms CPT (c'est-à-dire le prix unitaire par tonne de soufre en Incoterms CPT) et DDP (c'est-à-dire le prix unitaire par tonne de soufre en Incoterms DDP).

4) Le devis du soufre inclut la livraison à l'entrepôt minier de Ruashi.

5) Le devis du soufre prévoit un délai de livraison de trois jours. 6) Tout le soufre fourni doit être accompagné d'une certification conforme aux normes internationales. (Chaque fournisseur doit joindre à son devis, en annexe, la certification du soufre précédemment fourni).

7) Fournir une liste complète des clients servis ; si possible, joindre des copies des contrats conclus avec au moins trois clients au cours des cinq dernières années, en indiquant leurs nom, adresse et coordonnées.

8) Fournir les états financiers pour les exercices 2023 et 2024.

9) Le fournisseur doit préciser le délai de livraison du soufre à compter de la réception du bon de commande, des instructions ou des notifications (courriel ou courrier) du service des achats de Ruashi Mining.

10) La quantité totale de 5 000 tonnes de soufre requise sera expédiée uniformément du 1er au 30 septembre 2026.

## 2.2. NORMES ENVIRONNEMENTALES À RESPECTER.

Le règlement intérieur de Ruashi Mining exige le strict respect des normes environnementales pour toute personne travaillant sur le site ou fournissant des matériaux. Parmi ces règles, et concernant les livraisons sur site, vous devez respecter les instructions suivantes :

a) Ne faites pas de bruit.

b) L'huile ou le carburant des camions utilisés pour les livraisons ne doit pas se répandre sur le sol. (Utilisez le petit bac prévu à cet effet en cas de fuite).

c) Ne laissez aucun déchet (plastique, bois, métal, papier) ni ordures (alimentaires ou autres) sur le site. Jetez-les dans les poubelles appropriées.

d) Ne répandez pas de soufre sur le sol pendant la livraison.

e) N'exposez pas le soufre à l'eau ou à une flamme pendant la livraison sur site.

### 2.3. REMISE.

1. Tout manquement aux règles de sécurité ou environnementales entraînera des sanctions très sévères à l'encontre de votre entreprise, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat. 2. Veuillez trouver en annexe le cahier des charges du soufre à fournir (qualité requise : soufre de haute qualité  $\geq 99,5$  %).

3. Le devis doit indiquer le prix unitaire par tonne de soufre selon les Incoterms CTP et DDP. (CPT : Port payé jusqu'à destination ; DDP : Droits rendus acquittés).

4. Veuillez confirmer par « oui » ou « non » sur le devis si vous acceptez le mode de paiement selon la procédure Ruashi : 60 jours maximum après la livraison du soufre sur site. Dans le cas contraire, veuillez indiquer votre délai de paiement dans le formulaire Excel du devis.

5. La date limite de dépôt des devis est fixée au mercredi 11 août 2026 à 14h30 au bureau des projets de Ruashi Mining SAS. Les devis doivent être envoyés sous pli cacheté ou par courriel au format PDF protégé par un mot de passe, conformément à la procédure d'appel d'offres. Ce mot de passe nous sera communiqué lors de la réunion d'information sur les offres. 6. La réunion d'information publique sur les offres sera organisée par le département Projets et Adjudication de Ruashi le jeudi 13 septembre

2026 à 13h30 dans la salle de réunion du projet, en présence de tous les contractants.  
La ponctualité est requise.

7. Vous devez également fournir simultanément la version électronique de tous les documents juridiques requis dans le cadre des travaux, la liste complète des clients, la certification aux normes internationales délivrée, ainsi que les états financiers dûment audités et certifiés par un expert-comptable agréé par l'ONEC pour les exercices clos en 2023 et 2024.

8. Pour plus d'informations, veuillez contacter le centre d'appels de Ruashi Mining SAS aux coordonnées suivantes :

📧 Noella Muyombi: Noella.Muyombi@ruashi.com +243995976285

📧 JEROME KILUFYA: Jerome.Kilufya@ruashi.com 0995913180